

Conseil d'école

27 juin 2022



Ecole Élémentaire Jean Moulin

Espace du Fau Chapitre

28150 Les Villages Vovéens

Ordre du jour

- Changements dans l'équipe enseignante
- Effectifs 2022-2023 et répartitions des classes
- Rentrée scolaire 2022-2023 (déroulement de la rentrée, fournitures, ...)
- Bilans et perspectives des dispositifs d'accompagnement (ULIS, DAME, RASED)
- Bilan de la coopérative scolaire
- Bilan des absences des élèves sur l'année
- Besoins de l'école
- Vote du règlement de l'école
- Annonces de la Communauté de Communes Cœur de Beauce
- Financement de l'APEIV
- Questions diverses



Mouvement du personnel

- **Départs de l'école:**
 - **Mme FASQUELLE** changement d'école suite à une demande de mutation.
 - **Mme DUCHENE** changement d'école suite à une demande de mutation.
 - **Mme NEVEU** changement d'école suite à une demande de mutation.
 - **Mme MAURICE** changement d'école suite à une demande de mutation.
 - **M INACIO** changement d'école suite à une demande de mutation.
 - **Mme DUPRAY** changement d'école suite à une demande de mutation.
 - **M VASSAL** changement d'école suite à une demande de mutation.

Merci! 

Effectifs 2022-2023



- Les effectifs continuent d'évoluer régulièrement (admissions et radiations)
- Actuellement sont admis pour l'année prochaine:

Niveaux	Effectifs
CP	57
CE1	47
CE2	55
CM1	62
CM2	71
Total:	292

Il faudra ajouter aux effectifs les élèves accompagnés par le DAME et qui ne sont pas du secteur de l'école.

Effectifs 2022-2023



- Nous avons prévu pour la rentrée l'organisation suivante:

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme PREVOST	22					22
Mme DESAVIS	23					23
Mme CHAILLOU					24	24
Mme METHEZ			22			22
Mme RIMBERT		24				24
Mme SAVIGNY	12		10			22
Mme BOUCHON				21		21
Mme HAUTREUX			23			23
Mme GRAFFIN					24	24
Mme MAXIN				20		20
Mme MARAIS				21		21
Mme LANKIEWICZ					23	23
Mme PLAULT		23				23
	57	47	55	62	71	292

Organisation rentrée scolaire 2022-2023

- Les listes des classes seront envoyées par email le lundi 4 juillet. Ces listes ne seront pas définitives et seront définitivement validées à la prérentrée.
- La rentrée aura lieu le jeudi 1 septembre à 8h35 pour l'ensemble des élèves.
- Les élèves de CP avec leurs parents seront invités à rentrer par le hall de l'école et seront accueillis dans les classes.
- Les parents des nouveaux élèves de l'école et des CE1 auront le droit d'entrer dans la cour de récréation pour accompagner leurs enfants.
- Les élèves de CE2, CM1 et CM2 déjà scolarisés dans l'école cette année entreront seuls dans la cour de récréation.



Bilans des dispositifs et du RASED



Interventions des personnels concernés

Bilan de la coopérative scolaire



- Les mandataires sont **Mme Desavis** et **Mme Lankiewicz**.
- **Solde: 17548€ au 31 mai 2022** (**D'importantes dépenses restent à régler** en cette fin d'année et le bilan précis sera fait lors du 1^{er} conseil d'école de l'année prochaine)

Principales rentrées ≈ 18 000€

Principales dépenses ≈ 13 400€

Dons des parents : **2609€**

Coopératives des classes : **6200 €**

Subventions de la communauté de communes: **2520 €**

Edumoov (outils pour les bulletins scolaires): **156 €**

Photos de classe : **1646 €**

Gouter CROSS: **106 €**

Opération chocolats de Noël : **2704 €**

Adhésion obligatoire à l'OCCE : **810 €**

Marché de Noël : **1784 €**

Gobelets élèves: **175€**

Classe de mer:

- Tombola: **3500 €**
- Dons: **150 €**
- Participation des parents: **3120 € (80€ / élève)**

Classe de mer:

- Transport: **2741 €**
 - Hébergement: **3189 €**
-

Absences des élèves



- Le directeur d'école a **l'obligation** de faire un signalement d'absentéisme au-delà de 3 demi-journées d'absences non justifiées par des motifs valables (**article 131-8 du code de l'Education**).
- Rappel:** Les parents **doivent** contacter l'école avant 9h (par téléphone ou mail) pour informer de l'absence de leur enfant.

Taux d'absences des élèves en pourcentage										
	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Moyenne
2016-2017	3	4	5	5	9	5	X	X	X	5
2017-2018	3	3	4	7	5	X	X	X	X	5
2018-2019	3	4	3	5	6	3	X	X	X	4
2019 - 2020	2	3	3	6	5	X	Confinement COVID			4
2020 – 2021 <small>Situation particulière COVID</small>	5	3	4	8	8	11	7	5	5	6
2021 – 2022 <small>Situation particulière COVID</small>	2	4	6	11	24	12	13	8	7	10

Besoins de l'école

Hygiène et Sécurité

- 7 demandes sont recensées dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Installation de 2 alarmes (visuelles et sonores) pour les PPMS intrusion et confinement

Demande de « gros » travaux	Statut
- Installation de volets électriques sur les fenêtres côté sud (prévu été 2023)	
- Refaire les espaces verts dans la cour de récréation (prévu cet été)	
- Problèmes thermiques dans le bâtiment (cf DUERP)	

Matériel informatique nécessaire

La CCCB a acheté pour la rentrée de septembre 9 Vidéos Projecteurs Interactifs (pour équiper l'ensemble des classes), 15 ordinateurs portables et 16 tablettes.

Achats nécessaires	Statut
Toutes les demandes de l'école ont été financées par la CCCB.	



Règlement de l'école



Vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été rédigé il y a plusieurs années lors d'un groupe de travail avec les représentants des parents.

Un ajout a été fait concernant les sanctions / punition. Cet ajout se fait dans le cadre du projet d'école et du règlement type départemental. Il a fait l'objet d'un travail de concertation dans l'équipe enseignante.

Un travail avec les délégués des classes sera probablement mené l'année prochaine pour établir un règlement de l'école (complémentaire) adapté aux élèves (imagé, simplifié etc...)

Epandage proche de l'école

- A deux reprises il a été constaté pendant le mois de juin que des épandages étaient réalisés pendant le temps de récréation.
- Même si réglementairement cela est autorisé, l'école a sollicité une médiation auprès de la mairie des Villages Vovéens.
- Le chef du cabinet de M Guerrini a confirmé qu'un rendez-vous était prévu avec l'agriculteur afin de lui demander d'adapter ses horaires d'épandage par rapport aux temps scolaires.



Information Communauté de Communes Cœur de Beauce



- A compter de la rentrée de septembre les élèves ne seront plus servis à table mais auront un self à l'école. Ils seront appelés classe par classe, mangeront à leur rythme puis pourront sortir en récréation. Il y aura moins d'attente pour les élèves et donc moins de bruit. L'équipe des agents de restauration sera renforcée.
- Le fournisseur des repas ne sera plus Yvelines restauration mais Api Restauration. Il y aura une hausse du prix du repas qui sera partagée entre la CCCB et les familles (+0,30€ pour les familles). Cette hausse est liée à la fois aux repas de meilleure qualité (productions locales, produits de meilleure qualité etc...) et à la hausse des prix qui impacte l'ensemble des fournisseurs de repas.
- Une étude pour faire les devoirs sera mise en place sur les 4 soirs d'école à compter de novembre. Elle sera ouverte à tous les élèves, le cout sera de 25€ par mois pour les élèves qui ne sont pas inscrits au forfait à la garderie et de 12,5€ par mois pour ceux qui sont inscrits au forfait en garderie. Les élèves auront 15 minutes pour goûter puis 45 minutes pour faire les devoirs.

Remerciement financement APEIV

- L'association des représentants des parents APEIV a financé en cette fin d'année l'achat de jeux pour la cour de récréation qui serviront aux classes l'année prochaine ainsi que du matériel pédagogique pour valider le savoir rouler à vélo (panneaux de signalisation, feux tricolores etc..).





Questions des représentants des parents

- « Suite au vol de vélo qui a eu lieu récemment au sein du local à vélo, pourrions nous espérer qu'il soit fermé à clé durant la journée et/ou la nuit pour qu'il n'y ait plus de problème de ce genre ou simplement des dégradations? »

Réponse de la CCCB: Les parents sont invités à utiliser des cadenas et à ne pas laisser les vélos la nuit à l'école. La faisabilité de fermer le garage à vélo va être étudiée.

- « Questionnement pour le permis vélo en Cm2. Puisque c'est un projet d'école, ne faudrait-il pas envisager d'acheter des vélos pour les prochaines années pour les enfants qui n'ont pas la possibilité d'emmener les vélos à l'école (bus scolaire, parents qui travaillent...)? »

Réponse de l'école: Le « Savoir Rouler à Vélo » est une nouvelle obligation nationale instaurée par le ministère de l'éducation nationale en lien avec le ministère de la jeunesse et des sports depuis le 1^{er} septembre 2019. L'objectif étant que tous les élèves qui entrent au collège sachent faire du vélo sur route. Le savoir rouler à vélo est donc à travailler sur les différents niveaux de l'école élémentaire.

Afin de valider la dernière étape du savoir rouler à vélo, des classes de l'école vont s'affilier l'année prochaine à l'USEP (2€ par élèves) et participer au « grand cyclo tour ». Le grand cyclo tour concernera probablement les 6 classes de CM1 et CM2. Ils partiront de Chartres à vélo pour aller au château de Maintenon (ateliers éducatifs + visite privée du château). Le tour se déroulera sur plusieurs journées.

L'affiliation USEP permettra en plus pour ces classes, si elles le souhaitent, de faire des rencontres sportives avec d'autres écoles du secteur ou d'accueillir des événements sur Voves.

Pour la problématique des vélos nous étudions ces différentes pistes:

- Utilisation des vélos de prêt de l'USEP qui sont stockés sur le territoire de la CCCB
- Achats réguliers de vélos (occasion) par la coopérative scolaire pour se constituer un parc
- Utilisation pour la majorité des élèves de leurs propres vélos
- Appel au dons des familles de vélos qui ne sont plus utilisés.